

**NOTICE EXPLICATIVE A L'ATTENTION DES ARTISTES ET DES STRUCTURES CULTURELLES D'ACCUEIL
DE RESIDENCES REGIONALES D'ARTISTES**

« COMMENT RENSEIGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE SUR *MES DEMARCHES* »

Afin de permettre le traitement dématérialisé sur la plateforme régionale *Mes Démarches* de votre demande conjointe d'une aide à la résidence d'artiste (bourse et/ou aide à l'organisation de la résidence (dans ce dernier cas, voir conditions dans le règlement¹)), vous devez **suivre la procédure de demande d'aide suivante** :

C'est la structure culturelle d'accueil qui renseigne le dossier de candidature en ligne, en deux temps :

1) Déposer en premier lieu un dossier pour la bourse de l'artiste :

-La structure d'accueil doit **déposer une demande d'aide sur *Mes Démarches* au nom de l'artiste** (dans le cas d'un collectif d'artistes, la demande concerne un des artistes du collectif) : **c'est le dépôt délégué.**

■ **Déposer une demande d'aide :**



■ **Choix du téléservice**

¹ Si vous êtes bénéficiaire d'une aide régionale au titre des fabriques Arts visuels ou des conventions de développement culturel, vous pouvez déposer une aide pour un artiste en résidence dans votre structure mais vous ne pouvez pas déposer d'aide pour l'organisation de la résidence.

Recherche par libellé

Filtrer par famille de tiers

☰ Choisissez ci-dessous un téléservice permettant de créer votre demande d'aide

- Aide à la résidence territoriale dans le domaine du spectacle vivant
- Production de logements locatifs sociaux - Logements familiaux & résidences sociales non spécifiques
- Programme régional de résidences d'artistes**

Page(s) : 1 de 1

- Dans le formulaire en ligne, **sur l'écran « Bénéficiaire de l'aide »**, à la question « **Etes-vous le bénéficiaire de l'aide ?** », la structure doit répondre « **NON** » : ce faisant, la Région comprend que le bénéficiaire est l'artiste (ou le collectif d'artistes pour lequel un des artistes dépose la demande de bourse) et ce seront les informations identifiant la structure d'accueil puis l'artiste et le projet de résidence qui devront être renseignés.

Bénéficiaire de l'aide

Précédent Suivant

Êtes-vous le bénéficiaire de l'aide ? * Oui Non

Précédent Enregistrer Suivant

- Seule une personne physique peut être le bénéficiaire d'une bourse. C'est pourquoi en cas de résidence d'un collectif d'artistes c'est bien un artiste du collectif qui fait la demande de bourse :

Identification bénéficiaire

Précédent Suivant

• Généralités

Le bénéficiaire est un(e) *

En France À l'étranger

• Le bénéficiaire

Civilité *

Nom *

Prénom *

Adresse électronique

Téléphone

Portable

Site internet

- La structure renseigne conjointement avec l'artiste les informations demandées sur l'artiste et sur le projet de résidence. Des pièces justificatives relatives à l'artiste sont demandées.

- Le **plan de financement** s'affichera sur un des écrans du formulaire mais vous n'aurez pas à le renseigner : vous devrez **seulement renseigner le montant de la bourse régionale** demandée. Le reste du plan de financement n'a pas à être renseigné ni équilibré.

Une fois la demande de bourse effectuée, vous devez la valider et la transmettre. Vous recevrez un état récapitulatif sur lequel figurera la référence du dossier de demande de bourse. Ce numéro vous sera demandé si vous demandez une aide au titre de l'organisation de la résidence.

Pour information, vous trouverez également la référence du dossier déposé au titre de l'artiste ou du collectif d'artistes en cliquant sur le lien « **Suivre mes demandes d'aide** ». Cette référence sera attribuée lors de la transmission de votre dossier au service instructeur.

2) Déposer ensuite un dossier au titre de l'aide à l'organisation de la résidence

- Après avoir transmis le dossier pour l'artiste, **la structure culturelle d'accueil peut déposer un second dossier au titre de l'aide à l'organisation de la résidence** et ce, uniquement si elle est éligible à la demander (cf. note de bas de page). La structure choisit le même téléservice que pour la demande de bourse :

The screenshot shows a search interface with a search bar containing the text 'résidence'. Below the search bar is a dropdown menu labeled 'Filtrer par famille de tiers'. Below the search bar, there is a list of services to choose from: 'Aide à la résidence territoriale dans le domaine du spectacle vivant', 'Production de logements locatifs sociaux - Logements familiaux & résidences sociales non spécifiques', and 'Programme régional de résidences d'artistes'. At the bottom right, there is a pagination indicator 'Page(s) : 1 de 1' and a page number '1'.

Dans ce cas, la structure culturelle dépose une **demande d'aide en tant que bénéficiaire de l'aide régionale** : Sur l'écran relatif au « **Bénéficiaire de l'aide** », il faut répondre « **OUI** » à la question « **Etes-vous le bénéficiaire** » :

The screenshot shows the 'Bénéficiaire de l'aide' form. At the top, there is a red button labeled 'Précédent' and a red button labeled 'Suivant'. Below the buttons, there is a question: 'Êtes-vous le bénéficiaire de l'aide ? *' with radio buttons for 'Oui' and 'Non'. At the bottom, there is a red button labeled 'Précédent', a dark grey button labeled 'Enregistrer', and a red button labeled 'Suivant'.

- Vous devrez renseigner la **référence du dossier déposé au titre de l'artiste ou du collectif d'artistes** :

The screenshot shows a form section titled "Informations générales". It contains two fields:

- "Choix du dispositif" with a dropdown menu showing the selected option: "Aide à l'organisation de la résidence destinée à la structure d'accueil".
- "Référence du dossier" with a text input field containing "00004352". Below the input, it says "Vous pouvez saisir encore 0 caractères."

Indiquer la référence de la demande préalablement déposée au nom de l'artiste ou du collectif d'artistes.

- Vous renseignerez ensuite les informations relatives à la structure culturelle ainsi que le plan de financement relatif à l'organisation de la résidence. Contrairement à la demande de bourse, le plan doit être intégralement renseigné et présenté en équilibre dépenses/recettes.

- Après avoir fini de renseigner le formulaire et fourni les pièces justificatives, vous pourrez transmettre votre demande. Vous recevrez une référence de dossier.

Au final, vous aurez une ou deux références de dossier, celle relative à la demande de bourse pour l'artiste et, le cas échéant, celle relative à la demande de subvention pour l'organisation de la résidence.